



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense et usage

Question écrite n° 42800

Texte de la question

M. Alain Juppé appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la question de l'emploi de notre langue dans le domaine de la recherche. Une circulaire de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, en date du 6 janvier 2000, enjoint aux professeurs et chercheurs de cet établissement de communiquer dorénavant leurs articles en anglais et précise : « Les articles en français ne seront plus retenus. » On peut difficilement contester la nécessité d'un moyen de communication commun à la communauté scientifique internationale ; chacun est bien conscient que l'anglais occupe actuellement ce rôle de lingua franca ; il n'échappe à personne, enfin, que les chercheurs français doivent souvent publier dans cette langue s'ils veulent être lus, cités et voir leurs travaux référencés, et qu'ils se prêtent généralement à cette obligation sans états d'âme. Mais il n'est pas acceptable que cet utilitarisme conduise, avec la complicité d'organismes publics ou à cause de leur démission, à l'exclusion complète du français des secteurs de la recherche et de la technologie. Au-delà de l'incident évoqué, c'est la légitimité de notre langue à rendre compte de la totalité de l'activité, de la pensée et de la création qui est remise en cause. C'est pourquoi il lui est demandé, aux trois titres de son département ministériel, si le Gouvernement est prêt à se résoudre à un emploi strictement vernaculaire de notre langue ou s'il entend lutter, et comment, contre cette dérive.

Texte de la réponse

Il est précisé à l'honorable parlementaire que le ministère de l'emploi et de la solidarité a adressé à l'AP-HP une note de service lui demandant de se conformer aux directives ministérielles visant à assurer la promotion de la langue française au travers de l'ensemble de ses publications et articles, y compris ceux à caractère médical et scientifique, et de communiquer cette instruction à la communauté de ses médecins et chercheurs concernés par ces mesures, tout en sachant que certains travaux font l'objet d'une traduction en langue anglaise pour des raisons de communication internationale.

Données clés

Auteur : [M. Alain Juppé](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42800

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1389

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4608